



Transvival

initiatives

n°453 / mars 2016 / 9 euros

- HISTOIRE D'UNE DÉCONSTRUCTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
- HIER, JE SUIS ALLÉ VOIR *DEMAIN*
- « IL FAUT REPOLITISER L'AGRICULTURE »

Dossier
UN DROIT POUR DES AGRICULTURES

Transrural initiatives

revue mensuelle d'information agricole et rurale publiée par l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir), association d'édition de l'Afip, de la FNCivam, du MRJC et de la CNFR.



L'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (Afip) est un réseau associatif composé de sept structures réparties sur le territoire national. De la médiation au développement d'activités, l'Afip est un acteur du milieu rural ayant une approche territoriale en portant et militant pour les valeurs du développement durable notamment sur le pilier social.



Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), ce sont plus de 200 associations qui défendent depuis plus d'un demi siècle des enjeux tels que la préservation de l'environnement, l'offre d'aliments de qualité, l'élaboration d'un autre modèle énergétique, la promotion d'une agriculture durable, le maintien d'un monde rural facteur de cohésion sociale.



Lieu de rencontres, d'échanges et vecteur d'intégration socio-économique, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), propose aux jeunes de treize à trente ans vivant à la campagne ou qui l'envisagent, de s'engager avec d'autres pour l'amélioration de la qualité de vie, de leur environnement et de la société qui les entoure par l'action, la réflexion, la recherche de sens et la formation.



La Confédération nationale des Foyers ruraux (CNFR) fédère des associations qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire et qui contribuent à ce que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité, promeuvent le fait associatif et contribuent à l'émancipation des individus, tout en luttant contre la fracture sociale et l'isolement des individus.

Directrice de publication : Isabelle Barnier - **Équipe**

de rédaction permanente : Hélène Bustos, Fabrice

Bugnot - **Ont participé à ce numéro :** Isabelle

Barnier, Amel Bounaceur, Maxime Bergonso, Hugues

Boiteux, Jean-Marc Bureau, Michel Carré, André

Chalopin, Gautier Félix, Goulven Le Bahers, Arnaud

Lecler, Ludovic Mamdy, Mathieu Salvy, Alexiane Spanu

et Mélanie Théodore.

Notes de lecture et revue de presse : Alain Chanard

Maquette : Catherine Boé, Flash culture et loisirs

Impression : Evoluprint, Bruguère

Administration / Rédaction :

7bis, rue Riquet - 75019 Paris

Tél. 01 48 74 52 88

Site internet : www.transrural-initiatives.org

Mail : transrural@globenet.org

CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE : AMANDINE BOLLARD

vivre ensemble

Société

- 4 De quels médecins a-t-on besoin ?
- 5 Histoire d'une déconstruction de la sécurité sociale

Démocratie

- 6 Comment s'installent les nouveaux exécutifs régionaux

Initiatives

- 8 La Friche Durand, un terreau d'expérimentation fertile

ménager les ressources

Environnement

- 10 Loi sur la biodiversité : amende honorable au Sénat

Initiatives

- 12 Hier, je suis allé voir *Demain*

Quatrième de couverture

Cette photographie de Boris Avril, prise en Galice en 2011 et tirée de la série *La nature reprend ses droits*, rappelle que nombre de maisons habitées par le passé dérivent progressivement vers une propriété dont l'aspect privé est brouillé par le temps. Petit à petit, ces lieux se transforment en quelque chose d'autre, entre habitations du passé et retour à la terre, les bâtiments sont comme suspendus entre deux natures. Les territoires ruraux, jalonnés de « ruines », nous rappellent à la fois une époque révolue et le temps qui continue d'avancer. Mais ces lieux où la nature reprend ses droits nous montrent aussi nettement que notre action, aussi importante soit-elle pour nous et ceux qui nous entourent, a une fin. <http://avrilboris.wix.com>.



un autre développement

Culture

- 13 Les MJC, une approche de la culture menacée

Agriculture

- 14 La transmission, une affaire européenne
- 15 *We farm up* : nouveau visage de l'entraide agricole ?

Idées

- 16 « Il faut repolitiser l'agriculture »

Chronique

- 18 La guerre des mots – acte XI

La crise sur le gâteau

Les beaux yeux de Cerise, la Bazadaise égérie de l'édition 2016 du Salon de l'agriculture, ou les 1 950 kg de Fêtard, le plus gros taureau du monde, n'y auront rien fait. Le « rendez-vous d'amour entre les citadins et les ruraux », comme se plaît à le qualifier Jean-Luc Poulain, le président du Salon, accuse une diminution de fréquentation de plus de 10% (avec tout de même plus de 600 000 visiteurs). Il est vrai qu'une fois les manteaux ouverts et les sacs inspectés – état d'urgence oblige –, en pénétrant dans les différents halls d'exposition, l'urgence de l'état dans lequel se trouvent nombre de professionnels sautait aux yeux. Banderoles, prises de paroles, insultes des politiques en visite, saccage du stand du ministère de l'Agriculture par les gros bras de la FNSEA... « Ces neuf jours ont été le lieu d'expression de la colère et de la détresse qui secouent les professionnels », synthétisent pudiquement les organisateurs dans le communiqué de presse bilan du Salon. Ils retiennent tout de même « à la fermeture des portes du Salon, deux certitudes : la solidarité des Français et leur engouement pour une agriculture qu'ils respectent ; l'intérêt marqué des professionnels de tous horizons pour l'expertise agricole et génétique françaises ».

La vitrine de l'agriculture a pris un pète, mais les casseurs n'ont pas été inquiétés. Il y a des choses qui ne changent pas. Les spécificités du régime agricole... Au même moment, le 27 février, à quelques centaines de kilomètres de la Porte de Versailles, plusieurs dizaines de milliers de personnes réaffirmaient avec force et détermination leur opposition au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et leur soutien aux habitants et paysans sous le joug de l'expulsion. Dans une joyeuse atmosphère d'ère après-pétrole, la 2 x 2 voies reliant Nantes à Vannes, était peut-être bien le lieu du témoignage de « la solidarité des Français et leur engouement pour une agriculture qu'ils respectent ».

Le million de signatures recueillies par une pétition appelant le gouvernement à renoncer à son projet de réforme de code du travail constitue également une sorte de témoignage en faveur d'un droit spécial. Et de droit spécial, il sera question dans le dossier de ce numéro où nous interrogeons les liens entre droit rural et modèles d'agriculture. Sujet technique, parfois austère, et souvent complexifié par un langage propre, le droit n'en reste pas moins le fruit de dynamiques sociales et n'a rien de transcendantal. Il est un outil qu'il nous appartient d'apprendre à mieux manier pour progresser plus facilement sur une voie alternative à l'impasse où « la colère et de la détresse secouent les professionnels ». Empoigner ce type de sujet, avec dans ce cas précis un appui enthousiaste et précieux, s'inscrit aussi dans les ambitions vulgarisatrices de *Transrural* qui souffle ce mois-ci ses 23 ans...

et vous offre pour l'occasion une réédition du numéro 452 de début d'année. Nous avons eu un problème lors de l'adressage et nombre d'entre vous n'ont pas reçu le premier numéro de l'année. Nous nous en excusons, et si d'aventure il était parvenu jusqu'à vous, n'hésitez pas à utiliser ce deuxième exemplaire pour faire la promotion de la revue et la faire découvrir ; nous avons plus que jamais besoin de toutes les forces pour développer les abonnements et poursuivre notre action ; nous n'avons pas encore fini d'éplucher le code rural !

HÉLÈNE BUSTOS,

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION



découvrir

19 En revues

20 Au fil des lectures

la vie des réseaux

I à VIII DOSSIER CENTRAL

Un droit pour des agricultures

Ce dossier se propose d'explorer les liens entre le droit rural, instrument des politiques publiques, et la notion de diversification en agriculture. Investir le champ du droit, le comprendre, et pointer les incohérences, c'est aussi militer pour une reconnaissance des projets diversifiés et nous donner une chance de sortir de la spécialisation à outrance, dont les limites sont aujourd'hui largement connues.



MARTINE BUSTOS

Loi sur la biodiversité : amende honorable au Sénat

Les sénateurs sont revenus sur de nombreuses modifications apportées au projet de loi par les députés, tout en proposant de nouvelles. Point d'étape en fin de première lecture.

Il y a des projets de loi qui sont les « terrains de chasse » privilégiés des lobbies. C'est le cas de celui « pour la reconquête de la biodiversité », passé en première lecture au Sénat fin janvier et de retour à l'Assemblée. Beaucoup d'amendements adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale qui constituaient des avancées ont été retoqués à cette occasion. Les sénateurs ont, par exemple, rétabli le chalutage en eaux profondes, qui dévaste les fonds marins, ainsi que la « chasse à la glu », une pratique moyenâgeuse. La Chambre haute a aussi annulé l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes...

Les concessions faites au lobby de la chasse ont été nombreuses

Parmi les 562 amendements déposés par les sénateurs, près de 200 ont été retenus. Parmi ceux des écologistes, il a été adopté un amendement introduisant un élargissement de l'autorisation d'échange de semences entre agriculteurs, et un autre portant sur la non-brevetabilité des « traits natifs »¹. Pour le Réseau semences paysannes, ces dispositions insufflent un « vent d'espoir contre la biopiraterie ». Dans un communiqué du 21 janvier, le groupe écologiste écrit : « Notre objectif est d'éviter la privatisation des mécanismes biologiques ou

¹ - Caractère natif constitué de l'association d'une fonction (résistance à un insecte, tolérance à un herbicide, caractère nutritionnel...) à son support physique héréditaire.

génétiques par les entreprises privées. Ainsi, des « traits natifs » présents naturellement chez certains animaux ou plantes ne pourront plus être brevetés. » Néanmoins, suite à l'adoption du projet de loi modifié le 26 janvier dernier, le groupe écologiste fait part d'un « sentiment partagé ». Dans le positif, outre les

avancées évoquées, il y a l'introduction du « préjudice écologique »² dans le code civil. Dans le négatif, les concessions faites aux chasseurs. Le Sénat a ainsi supprimé les interdictions de chasse votées par l'Assemblée, en mettant en avant une « valeur d'usage ». Cette notion pré-suppose que l'usage de la nature, ■■■

128 PAGES, 5 TITRES ET 72 ARTICLES

Le projet loi pour la reconquête de la biodiversité, validé par le Sénat le 26 janvier dernier, est organisé autour de six titres.

- Le titre I précise la notion de biodiversité, réaffirme le principe « éviter, réduire, compenser » (cf. TRI n°444) et celui de « solidarité écologique », soit « prendre en compte, dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement, les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés ». Enfin, il intègre la notion de préjudice écologique dans le code civil.

- Le titre II, relatif à la « gouvernance de la biodiversité », prévoit la création d'un Comité national de la biodiversité, comme instance de concertation, et d'un Conseil national de protection de la nature, comme instance scientifique et technique chargée de rendre des avis au ministère.

- Le titre III met en place l'Agence française pour la biodiversité qui regroupera l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence des aires marines protégées, les Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels. Pour l'instant, cette Agence n'intègre pas dans son périmètre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, pourtant le plus gros opérateur ayant une expertise sur les milieux terrestres.

- Le titre IV limite la brevetabilité du vivant et propose un accès et un partage plus équitable en matière d'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

- Le titre V est consacré aux espaces naturels et à la protection des espèces. Il traite de la « gouvernance des Parcs naturels régionaux » et de leurs objectifs. Il vise également à réglementer l'exploitation du milieu marin, avec la possibilité pour les acteurs socio-économiques de participer à la gestion des réserves naturelles maritimes ou à la création de zones de conservation halieutique. Il crée un délit de trafic des produits phytosanitaires, renforce les sanctions financières en matière d'environnement et ouvre la possibilité à des actions de groupe dans le domaine environnemental. Enfin, on y trouve plusieurs mesures comme une taxe additionnelle sur l'huile de palme, l'interdiction des cotons tiges en plastique ou celle des magnets publicitaires gratuits.

- Le titre VI consacré au paysage vise principalement à « renforcer l'efficacité et la lisibilité de la politique de protection des sites ».

Dossier législatif complet sur : www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-359.html.



DANIEL LOUVEFLECK

Présenté en conseil des ministres en mars 2014 et examiné à l'Assemblée nationale en juin 2014, le projet de loi sur la biodiversité aura attendu près de neuf mois avant d'être débattu au Sénat.

■■■ par l'agriculture, la pêche, la chasse, est un instrument au service de la conservation de la biodiversité, notion curieuse à même de blanchir bien des pratiques. Au sujet de la « chasse à la glu », Thierry Coste, lobbyiste à la Fédération nationale de la chasse, que nous avons interrogé, affirme que cette disposition n'avait rien à faire dans une loi sur le maintien de la biodiversité : « *Nous espérons bien qu'au bout de l'examen de la loi, tous les amendements limitant la chasse vont disparaître. Si l'on veut une loi chasse, ajoutez-il, on est assez puissants pour en avoir une, avec la gauche ou la droite.* » Par ailleurs le projet de loi prévoit la création d'une Agence française de la biodiversité, dont le périmètre reste à définir. Le risque est grand que des pans entiers de la politique de maintien de la biodiversité lui échappent, tant il y a d'organismes et de personnes qui ne veulent pas lâcher leur pouvoir. Le projet de loi, débattu en deuxième lecture courant mars, passera probablement

en commission mixte paritaire, tant le point de vue des députés et des sénateurs diverge. Une longue gestation pour une loi importante.

■ JEAN-MARC BUREAU (FNCIVAM)

2 - Cette notion dispose que toute « personne » qui cause un dommage grave et durable à l'environnement est tenue de le réparer, prioritairement en nature ou par compensation financière.

UNE LOI OUVERTE AUX CITOYENS

Sur le site internet **Parlement & Citoyens**, 9300 internautes ont apporté plus de 2000 contributions au projet de loi en donnant leur avis sur le texte ou en proposant des amendements avant son passage au Sénat. Cette initiative, lancée en 2012 par le collectif **Démocratie ouverte**, avait déjà permis à tout un chacun de s'impliquer dans la construction de la loi sur l'interdiction des pesticides pour les usages non-agricole. Avec le projet de loi relatif à la biodiversité, c'est la première fois qu'elle rencontre un tel succès. Deux amendements, sur l'échange de semences entre agriculteurs et sur la non-brevetabilité des « traits natifs », proposés sur le site et repris par les sénateurs écologistes, figurent ainsi dans le texte. L'association de défense des océans **Bloom** note toutefois que ses amendements, parmi les plus populaires sur le site, n'ont pas été repris ni même mentionnés dans les débats. Plus d'infos : www.parlement-et-citoyens.fr (Fabrice Bugnot)

en bref

POLICE SANS AGENTS

Plus de 50% des agents de protection de l'environnement étaient en grève, début février, pour dénoncer le manque de moyens, les baisses d'effectifs et la dégradation de leurs conditions de travail, rapporte le Syndicat national de l'environnement. Conséquences de ce manque de moyens : des aires marines protégées sans agents de terrain ou des départements avec deux à trois fonctionnaires pour surveiller et protéger des cours d'eau longs de 8000 km en moyenne. □

MÉLANGES TOXIQUES DANS LES PESTICIDES

La fusion de Dow Chemical et DuPont, accélérée par les difficultés de leurs secteurs semence et agrochimie, donnera naissance mi-2016 au premier acteur mondial de l'industrie chimique (82 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 15 pour la seule division agrochimie). Parallèlement, Syngenta, qui a également enregistré une baisse de ses ventes en 2015, a annoncé son rachat par le conglomérat chinois ChemChina, début février, pour 39 milliards d'euros. □

LA LOI DU DIESEL

Après le scandale Volkswagen, les constructeurs de véhicules diesel seront soumis à partir de 2017 à des tests de pollution « *en conditions réelles* » et dépasseront les normes actuelles d'émission d'oxyde d'azote, puisque elles sont sous-évaluées. Un obscur comité, dont le nom des membres n'a pas été communiqué, a donc rédigé et proposé une nouvelle réglementation, votée par les députés européens le 3 février et qui stipule que les constructeurs pourront dépasser les normes de pollution de plus de 80%, au moins jusqu'en 2020. □

Transrural initiatives

Vous pouvez vous abonner en ligne sur :
<http://boutique.transrural-initiatives.org>

La revue associative des territoires ruraux

Transrural initiatives est une revue mensuelle portée par des mouvements associatifs d'éducation populaire à vocation rurale et agricole.

En s'appuyant sur un comité de rédaction composé d'acteurs du développement rural (animateurs, militants associatifs), associés à des journalistes, elle propose une lecture de l'actualité et des enjeux concernant les espaces ruraux qui privilégie les réalités de terrain et valorise des initiatives locales et innovantes. La revue appréhende ces territoires dans la diversité de leurs usages et met en avant des espaces où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de se cultiver, de produire, de se distraire et de tisser des liens. Ces expériences locales illustrent concrètement des alternatives au modèle de développement économique dominant, marqué par la mise en concurrence généralisée, la disparition des solidarités et l'exploitation aveugle des ressources naturelles. *Transrural* entend sortir de la morosité ambiante et invite à l'action ! Dans chaque numéro, un dossier thématique permet d'approfondir une question (ex. : Le rural a rendez-vous avec la ville ; La forêt, entre patrimoine financier et naturel ; L'agriculture locale, nouveau champ d'action politique des collectivités).

Sans publicité, à but non lucratif, la revue assure son fonctionnement et son indépendance grâce aux abonnements.



BON D'ABONNEMENT

Pour un abonnement d'un an (10 numéros) :

- Tarif normal : 55€ ; tarif réduit (étudiants, chômeurs, abonnements groupés – à partir de 5 personnes) : 45€ ; tarif association : 80€ ; tarif institution (bibliothèques, collectivités, services...) : 90€ ; tarif découverte (3 numéros) : 25€.
- À l'étranger : tarif normal : 65€ ; tarif institution : 95€.

Pour un abonnement 2 ans (20 numéros) : tarif normal : 95€ ; tarif association : 150€ ; tarif institution : 170€.

Nom : Société :

Prénom : Mail :

Adresse :

Comment avez-vous connu *Transrural*? :

Je souhaite recevoir une facture : OUI NON

Si vous souhaitez faire découvrir la revue,
indiquez ici les coordonnées de la personne de votre choix, nous lui enverrons un numéro :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Règlement par chèque à l'ordre de Transrural Initiatives ou par mandat administratif
à envoyer à Transrural Initiatives - 7bis, rue Riquet - 75019 Paris

transrural@globenet.org

